

Commune de CHASSIERS  
Révision du Plan Local d'Urbanisme

ORIENTATIONS  
D'AMÉNAGEMENT ET DE  
PROGRAMMATION  
PIÈCE n°6

u r b A r c h i  
A M U N A T E G U I  
ARCHITECTES - URBANISTES  
39 av.de l'Arrousaire 84000 AVIGNON  
*Avec l'assistance de Clément Pascal*

AGENCE RACINES I.A.P.  
INGÉNIEURS HESSEN ARCHITECTURE DU PAYSAGE  
13 rue Veuve Besset 26300 Bourg de Péage

#### PRÉAMBULE

*Les secteurs d'urbanisation nouvelle ou de renouvellement urbain, qui présentent de forts enjeux en termes d'insertion dans leur environnement urbain, font l'objet d'orientations d'aménagements de quartier, en application des articles L.123-1 et L.123-1-4 du code de l'urbanisme.*

*Ces orientations viennent préciser les orientations du PADD sur les secteurs d'habitat groupé à créer, ainsi que l'extension du camping, afin de garantir la cohérence de l'aménagement. Elles explicitent les modes d'urbanisation et les aménagements nécessaires au quartier en termes de formes bâties, de desserte et d'aménagement. Rappelons que conformément à l'article L.123-5 du code de l'urbanisme, les travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, lotissements et installations classées doivent être compatibles avec ces orientations d'aménagement*

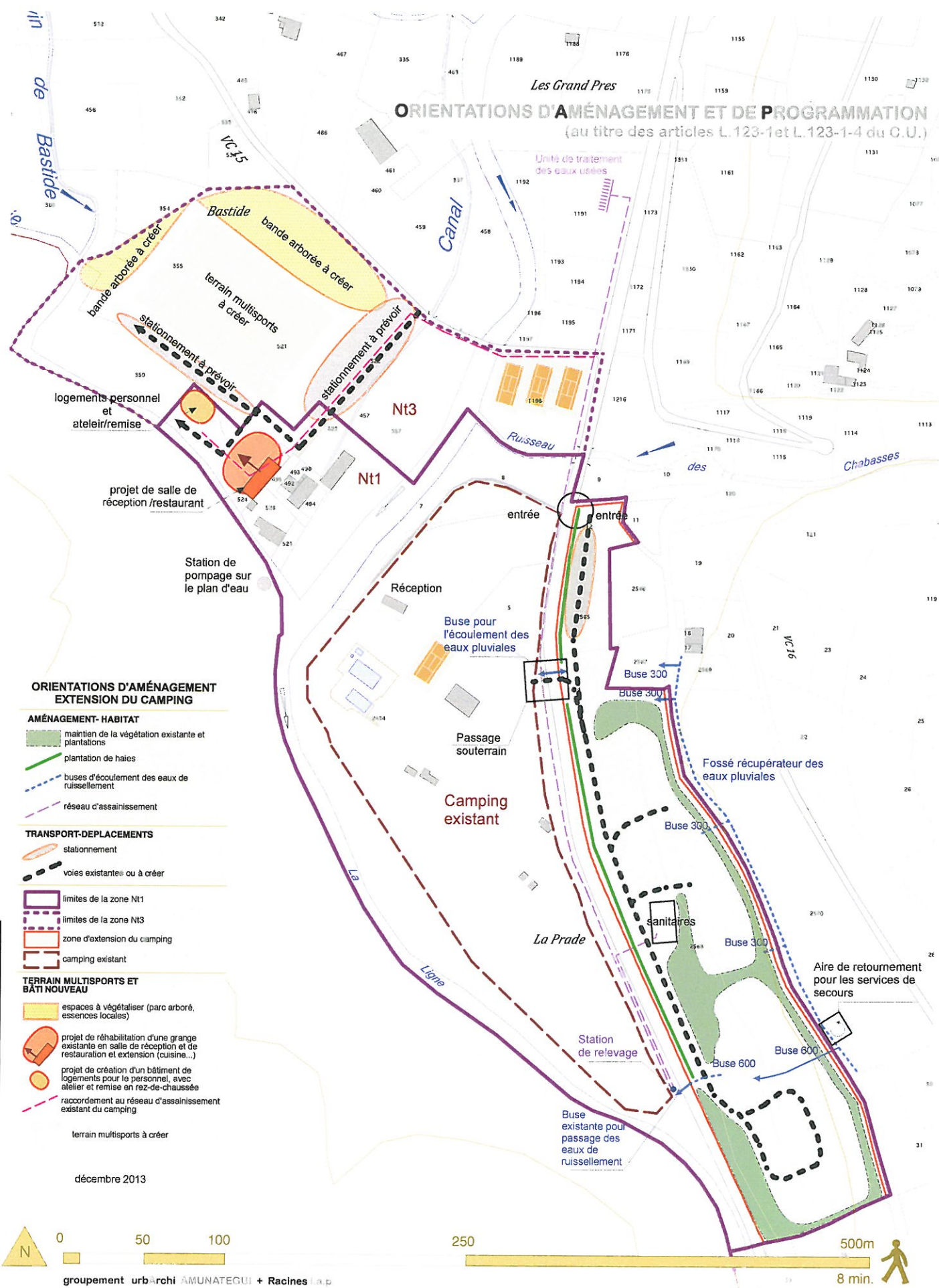
#### QUARTIER:

- 1. Camping des Ranchisses, quartier de la Prade**
- 2. Zone 1AU quartier du Bosquet**

Projet arrêté le : 12 mars 2013  
Projet approuvé le : 11 décembre 2013  
Dépôt en préfecture le:



Les Grand Pres  
**ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**  
 (au titre des articles L.123-1et L.123-1-4 du C.U.)










## ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT QUARTIER DU BOSQUET

### AMÉNAGEMENT- HABITAT

Ouverture du secteur 1AU sous forme d'opération d'ensemble compatible avec un aménagement cohérent et les orientations suivantes:

-22 logements mini, selon la répartition mentionnée graphiquement (localisations approximatives):

-  logements individuels ou jumelés (11logements mini dont au moins 8 groupés 2 par 2)
-  maisons en bande (11 mini en 2 ensembles)
-  sens de faîtages
-  préserver la crête de toute construction
-  espaces verts et aménagements paysagers (aires de jeux, abords des cheminements piétons/vélos)
-  bassin de rétention
-  bande à débroussailler (protection contre les incendies)

décembre 2013

### TRANSPORT-DEPLACEMENTS

-  voirie à créer
-  desserte avec retournement
-  accès pompiers à réaliser
-  cheminement piéton/vélo à créer ou mettre en valeur
-  zone à urbaniser

